

ONU : Troisième examen de la mise en oeuvre du Cadre pour la Paix au Burundi

@rib News, 30/07/2009 29/07/2009

Assemblée générale de l'Organisation des États africains (OEA) - Département de l'Information - Service des informations et des accréditations - New York
 Commission de consolidation de la paix Troisième session Formation Burundi 1re séance - matin
 LA COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ADOPTE LES CONCLUSIONS DU TROISIÈME EXAMEN SEMESTRIEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR LA PAIX AU BURUNDI

(Adapté de l'anglais)

« À travers les efforts qui y sont en cours en vue d'assurer la transparence des élections de 2010, l'enracinement des principes démocratiques dans les institutions nationales et la promotion de l'Accord de cessez-le-feu entre les Forces nationales de libération (FNL) et les rebelles, le Burundi sort peu à peu des années de conflit », ont reconnu, aujourd'hui, les participants à la session d'adoption des conclusions du troisième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi.

Contrairement aux deux précédents rapports, le troisième document examine les progrès accomplis et les nouvelles tendances, a indiqué le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi, Augustin Nsanze, qui s'exprimait devant les membres de la Commission de consolidation de la paix. M. Nsanze a ensuite noté les réussites obtenues en matière de lutte contre la corruption, « même si certains partenaires ne sont pas satisfaits du rythme auquel les efforts déployés en ce sens le sont en ce moment ». Toutes les clauses sont en train d'être mises en place pour l'Accord global de cessez-le-feu, a-t-il dit, en ajoutant que les problèmes posés par la situation des prisonniers politiques ont été abordés. La dé militarisation des FNL a, quant à elle, permis d'intégrer 3 500 ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité du Burundi.

Concernant le plan sécuritaire, le Ministre des relations extérieures a révélé que les mesures prises pour désarmer les civils ont permis de faire des progrès. Environ 1 300 armes à feu et 14 300 tonnes de munitions ont été récupérées entre le mois de mars et celui de juin. Un site a par ailleurs été aménagé au camp militaire des Forces nationales de défense pour détruire ces stocks d'armements. M. Nsanze a par ailleurs rappelé que le projet de loi sur la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme avait été soumis au Parlement. « Le système judiciaire travaille sans subir d'interférence, comme on l'a vu à travers la libération des prisonniers d'État. Le Gouvernement est déterminé à lutter contre l'impunité, comme l'indique son intérêt pour les mécanismes de transition », a en outre soutenu M. Nsanze.

Parlant de la question des terres et de la relance de l'économie, il a fait part de l'adoption par le Conseil des ministres d'un texte en matière de politique foncière. Ce texte prépare la modernisation du Code foncier et vise à résoudre le problème des paysans sans terre. Il fait aussi l'inventaire des propriétés foncières gérées par l'État et aborde le retour des personnes déplacées sur leur lieu d'origine, a indiqué le Ministre.

« Les normes prévues ont été accomplies depuis le premier rapport de la Commission de consolidation de la paix. Le dialogue entre tous les acteurs a donné des résultats positifs. Et le processus de dé militarisation entre dans sa phase critique », a dit, de son côté, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général pour le Burundi, Bintou Keita, intervenant par vidéoconférence.

« La paix n'est pas seulement l'absence de guerre ou de conflit », a poursuivi Bintou Keita, en soulignant qu'un environnement qui favorise la justice et l'harmonie sociale est la garantie de la stabilité sociale. Mme Keita, qui a salué l'intégration du Burundi dans la Communauté Est-africaine, a affirmé que « le prix payé pour les années de violence est élevé », d'où son plaidoyer en faveur de la prévention des conflits.

Les autres intervenants, composés de membres de la société civile et de représentants de gouvernements présents à New York et Bujumbura, se sont félicités de la nouvelle législation pénale et de la mise en place d'une Commission électorale indépendante au Burundi. Ils ont cependant demandé que soient poursuivis les efforts engagés dans la lutte contre la corruption. Le représentant de l'Union africaine a lancé un appel à la société civile, aux groupes religieux et au Gouvernement du Burundi pour qu'ils fournissent tous les efforts nécessaires « afin que les tragédies passées ne se répètent plus ». Il a lancé un appel à la sauvegarde du consensus qui a prévalu lors de la création de la Commission électorale indépendante, afin que la démocratie s'installe durablement au Burundi.

Dans ses réponses aux interrogations des participants, M. Nsanze a remercié les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Burundi pour leur appui, et il a souligné le désir de paix qui habite les Burundais. En ce qui concerne le cas d'Ernest Manirumva, il a révélé l'assistance apportée par Interpol et le FBI américain au Burundi dans ce dossier. Concernant les questions posées sur le statut de l'homosexualité, il a dit qu'il espérait que dans quelques années, « lorsque la loi burundaise sera prête, l'homosexualité ne sera plus criminalisée dans le pays ».

Ont pris la parole à cette troisième session de la Commission de consolidation de la paix, les représentants de la Jamaïque (au nom du Mouvement des pays non alignés), de l'Afrique du Sud, du Rwanda, de la Belgique, de l'Allemagne, de la France. Depuis le Burundi, des représentants du corps diplomatique du Burundi et celui de la Belgique - en tant que représentant local de la présidence de l'Union européenne - se sont exprimés par vidéoconférence.

* À *** À * À l'intention des organes d'information - Document non officiel